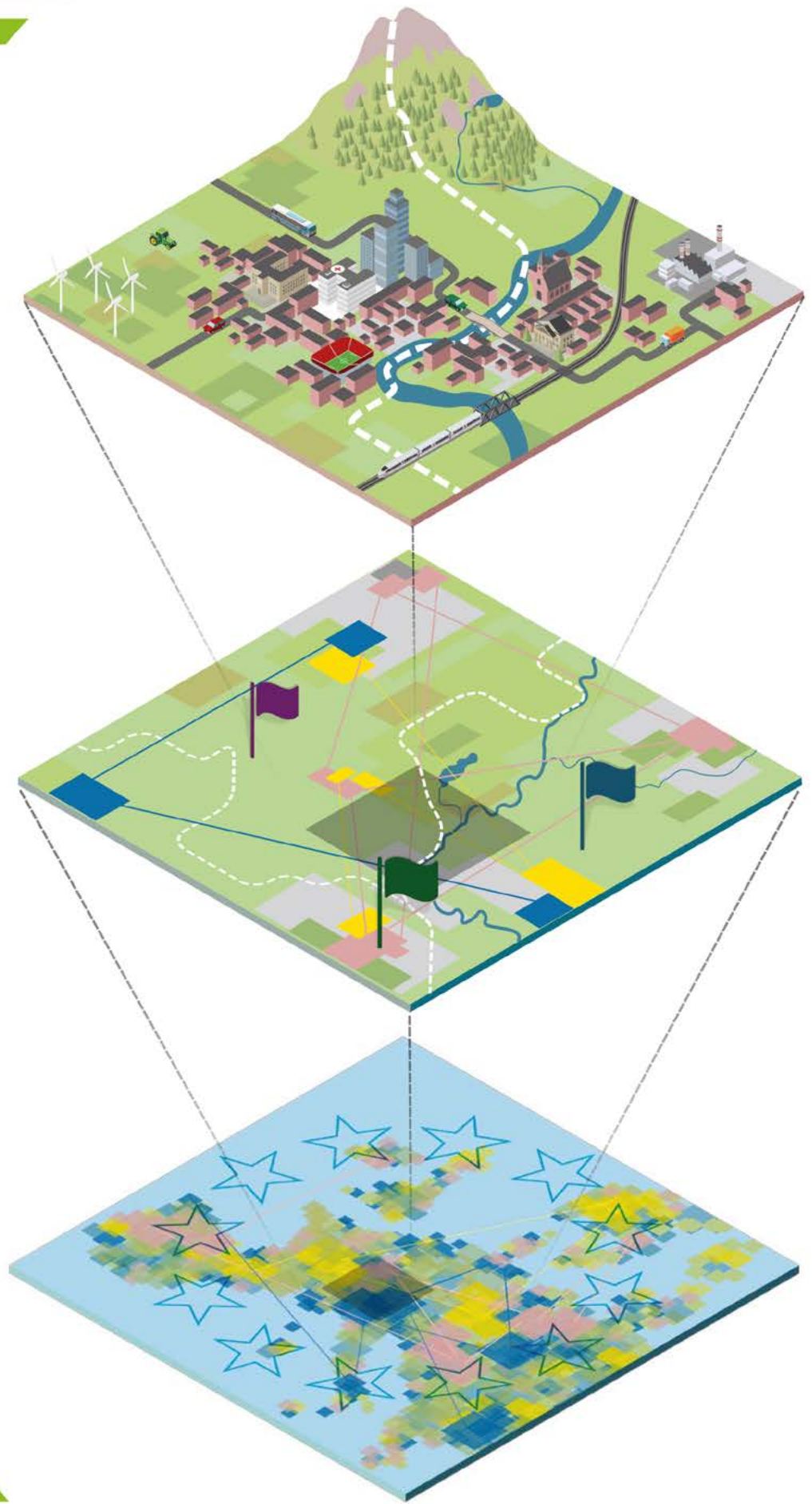
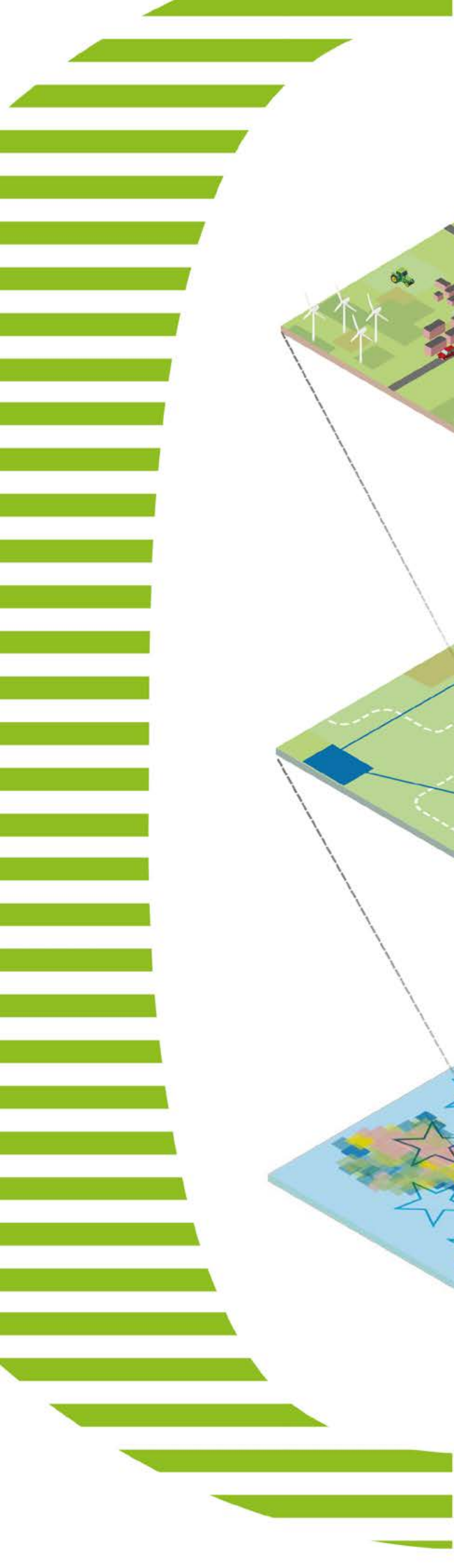




**LA MOT, AU SERVICE
DES TERRITOIRES
TRANSFRONTALIERS**

—
**L'EUROPE
CONCRÈTE**



LES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS

NIVEAU LOCAL

Les espaces transfrontaliers, qu'ils soient urbains, naturels, maritimes,... se caractérisent par :

- des habitants qui traversent la frontière pour travailler, consommer, se divertir, etc.
- un patrimoine et un environnement partagés,
- des échanges commerciaux et touristiques,
- un marché de l'emploi et un développement économique communs,
- un partage d'équipements et de services (hôpitaux, transports, écoles...).

NIVEAU NATIONAL

- Les espaces frontaliers sont périphériques et souvent mal appréhendés par les politiques nationales.
- Pourtant, la frontière, lieu d'échanges et d'ouverture, est une ressource pour les habitants et les entreprises de ces territoires.
- Mais la coexistence de plusieurs systèmes politiques, juridiques, culturels ou linguistiques crée des obstacles à la coopération.

NIVEAU EUROPÉEN

- Les territoires transfrontaliers sont des laboratoires de la construction européenne : libre circulation, cohésion territoriale et citoyenneté européenne sont au cœur du projet européen.
- Pourtant, ils ne sont pas suffisamment pris en compte par les politiques européennes.

LES FAITS TRANSFRONTALIERS

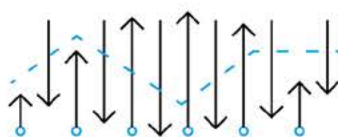
LES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS REPRÉSENTENT



40%

du territoire de l'Union européenne.

Plus d'1 Européen sur 3 vit dans un espace frontalier.



2 MILLIONS

de travailleurs frontaliers dans l'UE dont plus de 20% vivant en France.

20 000 KM

DE FRONTIÈRES TERRESTRES INTERNES À L'UE.

37

agglomérations transfrontalières en Europe.

dont **11** aux frontières françaises

LES ENJEUX TRANSFRONTALIERS

Traverser la frontière est une opportunité pour accéder à l'emploi, recevoir des soins, bénéficier de services, échanger avec les voisins... Mais les habitants des régions frontalières font face au quotidien à des obstacles qui freinent les échanges.

La coopération transfrontalière vise à résoudre les difficultés, à valoriser les ressources liées à la frontière et à construire des espaces de vie communs.

NIVEAU LOCAL

Les territoires transfrontaliers nécessitent une gestion spécifique de la part des acteurs locaux et régionaux.

Cette gestion passe par des projets thématiques¹ et un développement territorial intégré à l'échelle de l'ensemble du territoire transfrontalier.

NIVEAU NATIONAL

Les États frontaliers doivent adapter leurs politiques aux enjeux transfrontaliers, soutenir la coopération des acteurs locaux et régionaux et coopérer entre eux dans leurs propres domaines de compétences.

L'objectif est de trouver des solutions aux enjeux communs en coordonnant par-delà chaque frontière les législations, les politiques et les financements nationaux.

NIVEAU EUROPÉEN

Les institutions européennes favorisent l'intégration transfrontalière:

- en accordant le soutien de la politique de cohésion (INTERREG) aux espaces frontaliers,
- en créant des outils juridiques adaptés aux projets et aux territoires, comme le GECT,
- en développant des politiques sectorielles qui répondent aux besoins des espaces transfrontaliers,
- en favorisant les réseaux d'échanges sur la question des frontières.

¹ Dans les différents domaines de l'action locale et régionale (économie, emploi, environnement, services, etc.)

LA MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE (MOT), DES RÉPONSES ADAPTÉES À CHAQUE NIVEAU

Le rôle de la MOT est d'assister les porteurs de projets, de veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers et de mettre en réseau les acteurs et les expériences.

Elle assure l'interface entre les différentes parties prenantes pour trouver les solutions transfrontalières aux bons niveaux.

INGÉNIERIE TECHNIQUE

- La MOT accompagne les territoires transfrontaliers et les acteurs de la coopération dans leurs projets¹.
- Son assistance peut porter sur des diagnostics territoriaux, l'élaboration de stratégies, des études juridiques ou économiques, une assistance à maîtrise d'ouvrage, le montage de structures transfrontalières, etc.

RESSOURCES ET MISE EN RÉSEAU

- La MOT met en réseau les acteurs et facilite l'échange d'expériences entre les territoires.
- Elle propose des séminaires et conférences, des groupes de travail, une newsletter, un centre de ressources, un fonds juridique² et cartographique, un portail documentaire².

REMONTÉE DES BESOINS

- La MOT identifie les obstacles et recherche les solutions aux bons niveaux.
- Un forum² en ligne facilite les échanges directs entre les membres, la recherche d'expériences similaires et la remontée des besoins.

ACCOMPAGNEMENT NATIONAL

- La MOT accompagne le niveau national pour une meilleure prise en compte des territoires transfrontaliers dans les politiques publiques.
- Elle assure un contact permanent avec les ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires et le Parlement pour faire intégrer le transfrontalier dans la législation et les politiques.

COORDINATION ENTRE ÉTATS

La MOT accompagne sur chaque frontière la coordination des États frontaliers: résolution d'obstacles juridiques, observation statistique transfrontalière, etc.

SEULE OU AVEC D'AUTRES RÉSEAUX EUROPÉENS, LA MOT:

- | | | | | |
|---|--|--|--|---|
| - appuie la mise en réseau des territoires transfrontaliers au niveau européen. | - œuvre à une meilleure reconnaissance de ces territoires dans les politiques européennes. | - assiste les institutions européennes dans leurs actions sur les questions transfrontalières. | - facilite la coopération des États européens sur les enjeux transfrontaliers. | - participe à la diffusion des bonnes pratiques à travers l'Europe et ailleurs dans le monde. |
|---|--|--|--|---|

¹ Dans des domaines variés: transport, aménagement, gouvernance, santé, emploi et formation, développement économique, innovation, environnement, énergie, culture, etc.

² Réservé aux membres.



La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une association créée en 1997 par le gouvernement français. Elle est soutenue au niveau national par :

- le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL),
- la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts),
- le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Son réseau regroupe les acteurs des territoires frontaliers : régions, départements, communes¹, groupements de communes et de collectivités, structures transfrontalières, États, entreprises publiques, fédérations, réseaux, agences d'urbanisme, etc.

Ce positionnement permet un dialogue structuré entre les autorités nationales, européennes, et les acteurs locaux et régionaux.

La MOT, c'est aussi une équipe technique au service de ses membres.

Pour toute information et pour connaître les modalités d'adhésion, merci de nous contacter :

Mission Opérationnelle Transfrontalière	38, rue des Bourdonnais - 75001 Paris, France Tél: +33 1 55 80 56 80 mot@mot.asso.fr www.espaces-transfrontaliers.eu
--	---



¹ Ou leurs équivalents de l'autre côté de la frontière.